



Vers la fin de la séparation ordonnateur/comptable ?

A quoi sert la séparation ordonnateur comptable ? Voici ce que l'on trouve sur le site service-public :

« L'ordonnateur demande (prescrit) l'exécution des recettes et des dépenses. Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

Les fonctions d'ordonnateur et de comptable sont totalelement incompatibles, cette incompatibilité étant même étendue aux conjoints. C'est ainsi que le conjoint d'un Maire ne peut être comptable de la commune en question »

A l'heure où un projet de loi va enterrer ce principe , quelles en seront les conséquences ? Les grosses collectivités qui s'entourent de cabinets, d'experts auront le « pouvoir » , quel pouvoir ? Celui de l'argent. Les intercommunalités auront elles aussi leur liberté tant courtisée mais les petits maires de nos petits villages, eux seront laissés pour compte, asphyxiés par la responsabilité personnelle et pécuniaire d'une part , et par la gestion comptable de l'autre.

Une fois les vannes ouvertes , libre à chacun d'imaginer les conséquences d'une gestion basée sur le libéralisme ...

Pour cela, il suffit de regarder les journaux télévisés , de nombreux exemples y sont cités.

Sur cela , rajouter que la Cour des Comptes n'est plus dirigée par un comptable public, vous avez la recette idéale pour avoir de nombreuses collectivités sous tutelle...

